



2018 DAC 212 Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien aux 30 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 36 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année dont la liste est annexée.

Les salles de cinéma poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma.

Les salles indépendantes programment systématiquement les films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale qui permet aux Parisiens de découvrir des auteurs moins connus ou des filmographies du monde entier peu diffusées, ou bien de revoir des films faisant partie du patrimoine cinématographique.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 24 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

Par ailleurs, la situation concurrentielle dans certains quartiers parisiens rend difficile la visibilité de films Art et Essai plus fragiles. L'engagement de la Ville auprès des salles qui défendent des films d'auteur singuliers apparaît donc primordial pour soutenir la pérennité de leurs activités.

En 2018, le soutien de la Ville aux salles indépendantes (définie par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication), le plus souvent classées Art et Essai, se portera sur 36 salles de cinéma, soit 82 écrans. La Ville accompagne notamment cette année la reprise de trois établissements qui leur donnera une

impulsion nouvelle : Ecoles 21 (5e) repris par la société Cinémas 21, Le Balzac (8e) et l'Entrepôt (14e).

L'ensemble de ces soutiens permettra en outre à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salle les plus denses au monde, déployant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 30 conventions ci-jointes avec 30 établissements cinématographiques parisiens, pour un montant total de 905.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris